

COMMUNE DE SAINT-SEVERIN - 16390

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 10 JANVIER 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX DU MOIS de JANVIER à 19 H 00 le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIERE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - FOURRE-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick - GENDRON Teddy - MARCADIER Christian - MERCIER Bruno - MOREAU Jean Clément - MORGAN Andréa - PLANTIVERT Marie Edith - SOCHARD Jacky - TELEMAQUE Marie-Claude.

A été élu Secrétaire de séance : SOCHARD Jacky

Date de convocation : 04/01/2018

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 13

Absents : MEAR Emmanuel - SIMONET Sylvette

Pouvoirs : SIMONET Sylvette donne pouvoir à MERCIER Bruno, MEAR Emmanuel donne pouvoir à DESAGE Sébastien

Majorité absolue : 8

M. le Maire commence la séance en présentant ses meilleurs vœux aux Conseillers Municipaux.

Validation du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du 13 décembre 2017.

10012018.01 - VACANCE D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

M. le Maire rappelle le départ à la retraite de Mme Martine GAY, adjoint technique territorial principal de deuxième classe, au 1^{er} janvier 2018.

Il convient donc de la remplacer et de définir le poste.

Vu que Mme Martine GAY avait eu un avancement de grade d'adjoint technique territorial de première classe au 16/09/2016 et que le Conseil Municipal avait décidé de ne pas supprimer son ancien grade d'adjoint technique territorial de deuxième classe,

Vu le reclassement des fonctionnaires de catégorie C dans l'échelle C1, C2, C3, à compter du 1^{er} janvier 2017 : le grade Adjoint technique territorial de deuxième classe, relevant de l'échelle 3, a été reclassé dans le cadre d'emplois d'Adjoints techniques territoriaux au grade Adjoint technique territorial, Echelle C1.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à :

déclarer la vacance du poste d'Adjoint technique territorial, Echelle C1, à temps non complet, à raison de 17,5 h hebdomadaire pour faire l'entretien, ménage, des bâtiments communaux à compter du 01/04/2018, sur le site emploi territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1- De déclarer la vacance d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet soit 17.5/35^{ème} pour faire l'entretien, ménage, des bâtiments communaux à compter du 01/04/2018
- 2- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

10012018.02 - SOUSCRIPTION À L'OPTION « AMO VOIRIE »

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N°2016-11_R02 et son annexe du Conseil d'Administration du 21 Novembre 2016 fixant le barème de cotisation pour l'année 2017,

Vu la délibération N° 2017-03_R03 de l'Assemblée Générale du 27 Mars 2017 relative à la proposition par l'ATD16 d'une nouvelle mission « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Voirie »,

Considérant l'intérêt de la collectivité pour une telle mission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de souscrire à la mission optionnelle de l'AT16 intitulée « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Voirie », à compter du 1^{er} janvier 2018, incluant :

- l'entretien de la voirie,
- l'assistance juridique sur les procédures de classement/déclassement,
- la mise à jour du tableau de classement,

APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

Le coût de l'adhésion annuelle sera de 332 €.

10012018.03 - ASSAINISSEMENT : DETERMINATION DE LA DUREE DE L'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS AU COMPTE 212

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer la durée de l'amortissement du terrain de la station épuration suite aux travaux d'aménagement réalisés en 2016 (installation d'une clôture) et 2017 (accès station épuration).

En effet la délibération du 11 décembre 2013 au sujet de la détermination de la durée de l'amortissement des immobilisations ne prévoyait pas d'amortir l'agencement et l'aménagement du terrain de la station d'épuration.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la durée de l'amortissement des immobilisations, prévues au compte 212 « agencements et aménagements de terrains », pour le terrain de la station d'épuration à 15 ans. L'amortissement s'effectuera de façon linéaire.

10012018.04 – BUDGET COMMUNE : OUVERTURE DE CREDIT POUR PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

M. le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

A savoir :

Opération	Compte	Montant
334 : im Marmissolle bail emphytéotique	2132 : immeubles de rapport	9 500.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limites des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2018.

10012018.05 - ECHANGE DE TERRAIN AVEC INDIVISION BEAUVAIS-MOREAU

Monsieur le Maire a reçu les documents du géomètre concernant le plan de bornage et de division au lieu-dit Chez Merlet concernant l'échange entre la commune de Saint-Séverin et l'indivision BEAUVAIS-MOREAU.

L'indivision BEAUVAIS-MOREAU cédera 02ca à la commune et la commune 05ca de son domaine privé à l'indivision BEAUVAIS-MOREAU.

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- de ne pas facturer la différence de 03ca à l'indivision BEAUVAIS-MOREAU mais de procéder à un simple échange
- d'enregistrer l'échange par un acte en la forme administrative
- d'autoriser Monsieur Jean Clément MOREAU, adjoint au maire, pour signer l'acte authentique et tous documents afférents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un échange des parcelles avec l'indivision BEAUVAIS-MOREAU,
- de fixer le montant de la soulte à zéro euro
- d'autoriser le Maire à poursuivre la réalisation de cet échange sous la forme administrative ;
- désigne Monsieur Jean Clément MOREAU, adjoint au maire, pour signer l'acte authentique et tous documents afférents

Informations diverses

Association Custom Airsoft Team : M. Sébastien DESAGE prend la parole. Le 20 décembre 2017 messieurs Sébastien DESAGE, Patrick GALLES et Patrick BENOIT ont reçu le vice-président et la secrétaire de l'association qui leur ont présenté le matériel utilisé et le but de cette association.

Quelques points importants sont à gérer par l'association :

- stationnement des véhicules : non défini sur le bord de la route ou à l'entrée ce qui reste difficile à gérer selon les conditions météorologiques
- terrain de jeu avec la gestion du danger de l'étang par de la rubalise
- bille plastique ou biodégradable utilisée mais l'association considère que cela ne peut pas être imposé aux participants ou difficilement gérable
- gestion de l'espace environ 20m de sécurité ce qui réduit l'espace de jeu.
- gestion du lieu et entretien, ils peuvent débroussailler sans identification de la nature.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de M. Sébastien DESAGE décide de ne pas prêter le terrain à l'association Custom Airsoft Team leur activité étant incompatible écologiquement avec le lieu.

Un courrier leur sera adressé.

Ce lieu doit être développé pour devenir un site environnemental, de promenade et de découverte de la nature.

La commission a fait 2 propositions à l'association :

- 1- voir si un autre site sur St Séverin est disponible
- 2- possibilité de faire venir l'association lors de manifestation de la commune pour faire du tir sur cible afin de les faire connaître

Calitom : Jean Clément MOREAU prend la parole. Le 04 janvier 2018 messieurs Jean Clément MOREAU et Alain RIVIERE ont rencontré M. CHABROL Jean-Luc de Calitom. Courant 1^{er} trimestre 2018 un nouveau camion robotisé de 26 tonnes, équipé d'un bras, passera ramasser les poubelles noires sur la commune. Il convient d'aménager des points de collecte pour les villages où l'accès est difficile : Le Peyrat, La Pierrière, Le Brandeau, Chez Julien, Chavenac, Le Cuq, Chez Jamet, Chez Merlet, Le Michauroy et Chez Montet. Pour les bacs individuels ils devront être placés sur la droite dans le sens du circuit.

M. Michaël LAFRAIE fera le terrassement de chaque emplacement. Le coût des travaux est estimé à 100 € par emplacement.

Calitom fournira les bacs.

Suppression de la réserve parlementaire et création d'une dotation de solidarité locale : M. le Maire porte à la connaissance du Conseil que le Gouvernement actuel a décidé de réaffecter les fonds de la réserve parlementaire, supprimée en juillet 2017, en créant une « dotation de solidarité locale », dont les crédits seraient répartis au niveau départemental, après avis de la commission comprenant des parlementaires.

Renégociation de prêt Crédit Agricole : M. le Maire a demandé une négociation du prêt contracté pour le cabinet médical au taux de 4,68% en 2007 et d'un montant de 195 000 €. Il s'avère que ce n'est pas intéressant au vu des indemnités de remboursement anticipé demandées, 10 510€ supérieures au gain escompté par la baisse d'un nouveau taux.

INSEE : Recensement de la population : le dernier chiffre issu du recensement de 2013 et lissé sur 5 ans fait état d'une population de 745 habitants hors résidences secondaires.

Chats errants : le Conseil accepte la proposition du Syndicat Mixte de la Fourrière de fournir gratuitement à la commune un lecteur de puce, pour chiens et chats, permettant d'identifier les animaux errants trouvés sur Saint-Séverin. Ce dispositif pourrait être mis en place au printemps 2018.

Loto organisé par une association hors commune : suite à la location de la salle des fêtes à une association de pétanque qui a organisé un loto le samedi 6 janvier 2018, où les administrés ont cru qu'il s'agissait de l'association de pétanque de Saint-Séverin, M. le Maire demande au Conseil si la salle doit continuer d'être louée aux associations extérieures ?

Patrick GALLES propose de prioriser la location de la salle des fêtes aux associations de la commune ainsi qu'à celles de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et que pour les autres les demandes seront étudiées au cas par cas par une commission.

Sébastien DESAGE suggère d'augmenter le prix de la location aux associations extérieures.

D'autres voix demandent à ne pas modifier notre règlement.

M. le Maire souhaite passer au vote et demande qui est favorable pour continuer comme avant c'est-à-dire louer la salle à toute association qui en fait la demande, à condition qu'elle soit disponible : 12 pour, 2 contre et 1 abstention.

Vote du budget : le mercredi 21 février 2018 à 18 H à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 21h15.